

« Modernisation du marché du travail et flexicurité »

Olivier Mériaux (Amnyos Consultants)

1 La flexicurité, pour en finir avec l'opposition binaire « sécurité pour le salarié, liberté pour l'entreprise »

1.1 La protection de l'emploi, une approche dépassée ?

- 1.1.1 Une législation impuissance face à la progression des CDD/intérim
- 1.1.2 Inefficacité des obligations de reclassement dans les licenciements économiques
- 1.1.3 Augmentation « pathologique » des licenciements pour motif personnel

1.2 Bref retour sur le concept de flexicurité

- 1.2.1 Le pari : flexibilité et la sécurité ne sont pas en opposition mais peuvent se combiner de manière à se renforcer mutuellement.
- 1.2.2 Mais cela a des implications considérables dans un pays comme la France, au regard de notre culture des relations sociales et de la régulation marchés du travail/protection sociale
- 1.2.3 Les origines européennes et ce qu'elles nous apprennent sur les conditions de réussite des stratégies de flexicurité

2 Les réformes françaises de modernisation du marché du travail : vers de nouveaux équilibres entre des parcours professionnels sécurisés et les besoins d'adaptation des entreprises ?

2.1 L'accord du 21 janvier 2008 :

- 2.1.1 Le caractère multidimensionnel de l'accord
- 2.1.2 « Construire » ou/et « sécuriser » les parcours professionnels ?
- 2.1.3 Sécuriser les parcours ou sécuriser les contrats ?

2.2 Les apports de l'ANI du 21 janvier :

- 2.2.1 Pour les parcours d'insertion et d'intégration dans l'entreprise
- 2.2.2 Pour les parcours de professionnalisation
- 2.2.3 Pour les parcours de retour à l'emploi

2.3 Les interrogations sur la portée de l'accord et sur les suites

- 2.3.1 Des doutes sur la consistance juridique de la « flexicurité » portée par l'accord
- 2.3.2 Des interrogations, et des craintes, quant à la poursuite de la dynamique engagée par les partenaires sociaux